

## Le référentiel technique "Partenaire Économies d'Énergie d'EDF" | EDF

Document unique, le référentiel technique Partenaires Economies d'Énergie d'EDF réunit l'ensemble des critères et matériaux à respecter pour rénover un logement en accord avec la réglementation liée à l'habitat.



### Les travaux de rénovation par matériaux et techniques

Le référentiel technique Partenaire Economies d'Énergie d'EDF est un document unique destiné aux Partenaires Économies d'Énergie d'EDF qui rassemble les principales règles en vigueur, performances minimales et critères de qualité à respecter lors de la réalisation de travaux de rénovation ou d'installation. Il est régulièrement mis à jour.

2 éléments sont concernés et doivent être **mis en œuvre par les professionnels** :

- Les performances (minimales à respecter) des matériaux et des matériels,
- les techniques des travaux de rénovation du bâti (isolation toiture, combles,...) ou d'installation de matériels (chauffage, eau chaude,...).

Un référentiel technique mis à jour régulièrement que les Partenaires Économies d'Énergie d'EDF doivent respecter lors de la réalisation d'un chantier.

## **Pour quels travaux de rénovation ?**

Plusieurs installations et types de travaux sont concernés par ce référentiel technique dont :

- le chauffage électrique,
- le chauffage au bois par appareils indépendants (insert bois, poêles à granulés ou cheminées, ...),
- le chauffage par chaudière à eau chaude (gaz, fioul, bois),
- le chauffage thermodynamique par pompe à chaleur (PAC air/eau, PAC eau/eau, PAC géothermique)
- l'eau chaude,
- la ventilation (VMC,...)
- **l'isolation de la toiture** ou des combles et des parois opaques (autrement dit les murs donnant sur l'extérieur),
- l'isolation des ouvrants (fenêtres),
- l'éclairage,
  
- l'isolation des murs et des planchers,
  
- les infrastructures de charge pour les voitures électriques.

## **Certifications et exigences engagent les professionnels du réseau Partenaires Économies d'Énergie d'EDF**

Les professionnels de la rénovation ayant rejoint le réseau de Partenaires Économies d'Énergie d'EDF sont liés à un certain nombre d'engagements concernant les certifications et attestations de qualité des matériaux, matériels et leur installation :

- Les performances thermiques et énergétiques des matériaux et matériels mis en œuvre doivent être certifiées par un organisme (français ou européen) et en phase avec les normes en vigueur. Ces performances sont attestées par une marque, un label ou une certification décrivant la conformité aux normes d'essai et leur reproductibilité, tels que les **normes ACERMI**, CSTB, NF PAC ou encore Ecolabel Eurovent,
  
- les travaux doivent suivre les exigences de dimensionnement concernant les installations et leur mise en œuvre.

## Des travaux de rénovation dans les règles

Le réseau de Partenaires Économies d'Énergie d'EDF, constitué d'installateurs intervenant en rénovation de logement individuel, réalise ces chantiers en s'appuyant aussi sur les réglementations en vigueur parmi lesquelles :

- La réglementation thermique (RT) « existant par éléments » (du décret 2007-363 du 19 mars 2007),
- les normes,
- les DTU (Documents Techniques Unifiés),
- les CPT (Cahiers de Prescriptions Techniques).

Des documents directement liés à deux enjeux clés : la maîtrise de la consommation d'énergie et **la performance des bâtiments** par leur conception ou réalisation.

© ra2 studio - Fotolia.com

Article créé le 07/04/2014

Article mis à jour le 02/01/2020

A bientôt sur notre site,  
**L'équipe EDF Travaux**